

**Mairie de
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller
✉ Mairie,
67350 SCHALKENDORF
☎ 03.88.90.80.84
mairie.schalkendorf@vialis.net

SEANCE DU JEUDI 24 MARS 2022

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany
MONNIER Christophe - MORLANG Christian
ROOS Isabelle - SCHNELL Frédéric
SCHOLLER Fredy - - ZINT Fabrice
Excusés : ARNOUX Audrey - TETEGAN Patrick

Nombre de Conseillers
élus : 11
en fonction : 11
présents : 9

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 21/02/2022

Le PV de la réunion du 21/02/2022 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Huguette SCHMITT, adjointe au maire, choisie par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Bernard KRIEGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	151.722,39 €
Recettes de fonctionnement	274.619,59 €
EXCEDENT	122.897,20 €
Dépenses d'investissement	72.271,68 €
Recettes d'investissement	46.457,98 €
DEFICIT	25.813,70 €
EXCEDENT GLOBAL 2021	97.083,50 €

2) a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Affectation des résultats de l'année 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, constatant que le Compte Administratif 2021 fait apparaître :

- un déficit d'investissement de : 25.813,70 €
- un excédent global de : 97.083,50 €

décide à l'unanimité :

- d'annuler le déficit d'investissement en affectant le montant de 25.813,70 € au compte 1068
- d'affecter le résultat net global de 97.083,50 € en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2022

4. Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que le compte de gestion de la Commune, dressé par le Receveur de Bouxwiller pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ce compte est approuvé à l'unanimité.

5. Budget primitif 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2022 qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 172.200 €

Dépenses et recettes d'investissement : 277.700 €

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Par délibération du 08/04/2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts locaux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,50 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 59,54 %

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité de ne pas varier les taux d'imposition en 2022 et de les maintenir comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 26,50 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 59,54 %

7. Divers

M. le Maire :

- donne lecture d'un courrier de la SNCF du 21/3/2022 informant de la présence d'arbres à risque situés sur la ligne SNCF 161000 Mommenheim-Sarreguemines sur la parcelle communale section 05 n°54. Le Maire se rendra sur place pour constater ce qu'il y a lieu de faire.
- Informe que les arbres qu'il faudrait abattre sur la parcelle section 03 n° 78 (talus de la « Wigass ») appartiennent à M. Biersohn. Le Maire propose une action de nettoyage de la parcelle à l'automne avec le conseil municipal et M. Biersohn.
- propose une matinée de nettoyage limitée aux membres du conseil le 2 ou le 9 avril en fonction de la météo.
- rappelle que la collecte pour l'Ukraine se tiendra à la salle polyvalente le 26 mars 2022
- constitue le bureau de vote de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022